



## COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

### PROCÈS-VERBAL

### N°13

---

**Réunion du :** Mardi 07 décembre 2021

**À :** 14h30

---

**Responsable administratif :** Florian ARENA

---

**Présents :** Mme Sophie CHARRUET, Mrs Michel PELLETIER, Pierre-Yves BERNIER

---

**Excusé(s) :** Florian ARENA, Solène BOUVIER, Jean-François PLEE,

---

**Non - Excusé(s) :**

---

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°12 du 30/11/2021 et passe à l'ordre du jour.

## COURRIER

- Mail de l'ASA en date du 29/11/21, concernant la non tenue du plateau U11 du 27/11/2021.  
➔ Pris note.
- Mail du Laragne Sports en date du 01/12/2021 annonçant l'absence de ses équipes U9 au plateau du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail du GJMD en date du 02/12/2021, annonçant l'absence de ses équipes au plateau U11 du 04/12/2021 en raison de la fermeture des classes. ➔ Pris note.
- Mail du GJMD en date du 04/12/2021, annonçant l'annulation du plateau U9 prévu le 04/12/2021. ➔ Pris note.
- Mail de l'Avance FC en date du 02/12/2021 annonçant l'annulation des plateaux U7 et U11 du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'US Veynes-Serres en date du 03/12/2021 annonçant l'annulation du plateau U9 du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail du Laragne Sports en date du 03/12/2021, annonçant l'annulation du plateau U11 du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'AS Dauphin en date du 04/12/2021 annonçant l'absence de ses équipes U7 au plateau de Vinon du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'AS Embrun en date du 03/12/2021 annonçant l'annulation du plateau U7 du 04/12/2021 ➔ Pris note. La commission contactera le club.
- Mail du MVR Futsal en date du 03/12/2021 annonçant l'absence de son équipe U11 au plateau de Sisteron du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'OBSC en date du 04/12/2021 présentant un arrêté municipal à compter du 03/12/2021. ➔ Pris note.
- Mail du CA Digne en date du 02/12/2021 annonçant l'absence de ses équipes au plateau U11 de Sisteron le 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'ASA en date du 03/12/2021 annonçant l'absence de l'ASA 4 au plateau de Villeneuve du 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail du Sisteron FC en date du 03/12/2021, annonçant l'annulation du plateau U11 prévu le 04/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de l'AFCV en date du 04/12/2021, annonçant l'annulation du plateau U11 prévu le 04/12/2021 à Chabottes. ➔ Pris note.
- Mail du Gap Foot 05 en date du 04/12/2021 annonçant l'annulation du plateau U11 prévu le 04/12/2021 en raison de la neige. ➔ Pris note.
- Mail de l'ASVG en date du 04/12/2021 annonçant l'annulation du plateau U11 prévu à Valensole le 04/12/21. ➔ Pris note.
- Mails des clubs de l'EP Manosque et du CA Digne en date du 05/12/2021, concernant le match U13 D2 non joué du 04/12/2021 ➔ Pris note. Nécessaire fait.
- Mail du club l'Argentière Sports en date du 06/12/2021 concernant l'annulation du plateau U11 du 04/12/2021 ➔ Pris note
- Mail du club de l'ASVG en date du 06/12/2021, concernant le match non joué du 04/12/2021.  
➔ Pris note. Nécessaire fait.
- Mail de la ville de Manosque en date du 06/12/2021 concernant la réservation des installations pour l'organisation du plateau de Noël U7 du 18/12/2021 ➔ Pris note.
- Mail de La Saulce FC en date du 03/12/2021 présentant un arrêté municipal pour le week-end du 04 et 05/12/2021 ➔ Pris note. Nécessaire fait.



- ➡ Mails respectivement de l'US Veynes-Serres en date du 02/12/2021 et de l'AFCV en date du 03/12/2021 pour la modification d'horaires du plateau U11 du 11/12/2021. ➔ Pris note.

**Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.**

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.**

## RETOUR CSR

Dossier n° 23 : Match n°23940424 U13 D2 poule F : SC Vinon 1 – Oraison Sports 2 du 25/09/2021. Pris note de la décision du forfait du SC Vinon 1 (0-3) pour en porter bénéfice à l'équipe d'Oraison Sports 2, avec le retrait d'un point au SC Vinon.

## PROGRAMMATION PLATEAUX 2<sup>ème</sup> PHASE

- **Modification**

Afin de préparer la seconde phase des plateaux, et prendre les desideratas d'accueil des clubs, des réunions en visioconférence sont programmées. Elles dureront 1h maximum. Un lien sera envoyé sur les messageries officielles des clubs. Les référents des clubs devront se connecter 15 minutes avant.

- ➡ Plateaux de la catégorie U11 : Vendredi 14 janvier à 18h30.
- ➡ Plateaux de la catégorie U9 : Vendredi 21 janvier à 18h30
- ➡ Plateaux de la catégorie U7 : Vendredi 21 janvier à 19h45
- ➡ Plateau EFF : Fait par la commission Féminisation

## PLATEAU DE NOËL U7

- **Modification**

Suite à la forte reprise d'activité de notre partenaire Le Complexe à Manosque, le plateau de Noël U7 se voit contraint d'être modifié. Le club de Manosque est prêt à recevoir sur son installation.

- **Projection et mise en place**

Timing :

- 13h : Arrivée des équipes
- 13h20 : Briefing des éducateurs
- 13h45 : Coup d'envoi
- 16h30 : Clôture et Goûter



Engagements : 57 équipes sont prévues.

Contenus : Un programme comprenant 3 séquences de 40 minutes (4 x 8 minutes + 2' de battement) entre une partie match, une partie jeu technique, une partie PEF de Noël. Les contenus sont transmis au secrétariat pour diffusion aux clubs.

## FUTSAL DES NEIGES

### ▪ *Programmation*

La commission reste en recherche de gymnases pour la mise en place. La formule en plateau de 4 à 5 équipes en U11 et U13, 5 à 6 équipes en U9 et 12 équipes en U7 restent d'actualités. Les plateaux seront sur des plages horaires de 2h. Les plateaux auront lieu le samedi ou le dimanche en fonction des disponibilités des gymnases.

Un programme sera publié début décembre.

## ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

### ▪ *Critérium U13*

#### **Rencontres du 20/11/21**

U13 D1 : EP Manosque 1 – ASA 1 – n°23940419 :

**Absence FM1 et de la feuille de défi jonglages. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

#### **Rencontres du 04/12/21**

U13 D1 : Gap 1 – Ent AS Dauphin/Forcalquier 1 – n°23940422 :

**Absence de la feuille de défi jonglages. La commission demande au club de Gap Foot 05 de faire parvenir cette feuille pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**

U13 D1 : Gap 2 – GJMD 1 – n°23940423

**Absence de la feuille de défi jonglages. La commission demande au club de Gap Foot 05 de faire parvenir cette feuille pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**

Plateau 7 : à Oraison

**Absence prévenue du club de La Saulce FC. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Plateau 8 : à Chorges

**Absence prévenue du club de l'US VIVO 04 pour cause de cas de covid. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**Rappel : les feuilles de jonglages sont à scanner et à retourner au secretariat du district avant le mardi suivant la rencontre.**



## ▪ Festival U13

### Résultat du 1<sup>er</sup> tour (en gras les qualifiés pour la phase départementale)

Plateau 1 : au Brusquet – **Gap Foot 05 1 (9 pts)**, **Gap Foot 05 2 (6 pts)**, GJAB 1 (3 pts), SC Vinon 1 (0 pt)

Plateau 2 : à Saint Auban – **ASA 1 (9 pts)**, **GJMD 1 (6 pts)**, Barcelonnette FC 1 (1pt), ASA 2 (1 pt)

Plateau 3 : à Manosque - **EP Manosque 1 (6 pts)**, **EP Manosque 3 (3 pts)**, Gap Foot 3 (0 pt), USC Riez 1 (Forfait),

Plateau 4 : à Sisteron – **CA Digne 1 (9 pts)**, **Sisteron FC 1 (6 pts)**, Sisteron FC 2 (1 pt), L'Argentière Sports 1 (1 pt),

Plateau 5 : à Laragne : **Ent AS Dauphin/Forcalquier1 (9 pts)**, **Laragne Sports 1 (6 pts)**, AFCV 1 (3 pts), Ent AS Dauphin/Forcalquier2 (0 pt)

Plateau 6 : à Veynes : US Veynes-Serres, Entente St Crépin/AS Embrun1, Entente St Crépin /AS Embrun2, ASVG 1, **(non joué)**

Plateau 7 : à Oraison (Sauvecane) : **Oraison Sports 1 (6 pts)** **Tallard ASF 1 (3 pts)**, Oraison Sports 2 (0 pt), La Saulce FC 1 (forfait),

Plateau 8 : à Chorges : **L'Avance FC 1 (6pts)**, **OBSC 1 (3 pts)**, L'Avance FC 2 (0 pt), US VIVO 1 (Forfait),

## ▪ U11 – Plateaux

⚽ Plateau à Embrun – 27/11/21

**Feuille de bilan et feuilles de présence reçues. Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

⚽ Plateau à Pierrevert – 27/11/21

**Absence prévenue du club de l'ASVG et absence non prévenue du club de l'EP Manosque. La commission à la CSR pour suite à donner.**

⚽ Plateau à Oraison – 27/11/21

**Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

⚽ Plateau à Pierrevert – 04/12/21

**Absence non prévenue du club de l'AS Forcalquier 1. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**Absence prévenue du GJMD 1. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

⚽ Plateau à Aiglun – 04/12/21

**Absence prévenue du GJMD 2. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**La commission rappelle que l'épreuve de shoot-out est obligatoire.**

⚽ Plateau à Pierrevert – 04/12/21

**Absence non prévenue du club de l'ASVG 1. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**Modification des plateaux à la suite d'engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.**

⚽ Gap Foot 05 n°5 :

▪ Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap

⚽ Gap Foot 05 n°6 :

▪ Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à La Saulce

⚽ OBSC 2 :

▪ Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à St Crépin



- ⚽ CA Digne n°2 :
  - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Oraison

- *U9 – Plateaux*

### **Rencontres du 27/11/21**

- ⚽ Plateau à Vinon – 27/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

### **Rencontres du 04/12/21**

- ⚽ Plateau à Gréoux – 04/12/21
  - **Absence prévenue du club de l'USC Riez. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
  - **Feuilles de présence de l'ASVG, SC Vinon et ASA faisant apparaître anomalie. La commission transmet à la CSR.**
- ⚽ Plateau à Volx – 04/12/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club de l'US VIVO 04 de les faire faire parvenir pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**

- *U7 – Plateaux*

### **Rencontres du 04/12/21**

- ⚽ Plateau à Les Mées – 04/12/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club de l'US Les Mées de les faire faire parvenir pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Vinon – 04/12/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club du SC Vinon de les faire faire parvenir pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Manosque – 04/12/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club de l'EP Manosque de les faire faire parvenir pour le mardi 14 décembre 2021 délai de rigueur.**

**REPORT ET/OU CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH**



▪ **Critérium U13**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	<b>11/12/2021</b>	14h30	Accord des 2 clubs
District	La Saulce 1 - Laragne 2 n° 23939818	04/12/2021	14h00	<b>11/12/2021 Impérativement</b>	14h00	Engagement Laragne 2
ASVG	ASVG St Martin 1 – ASA 3 n°23934804	04/12/2021	14h30	<b>11/12/2021 Impérativement</b>	14h00	
District	Festival U13 – Plateau n°6 à Veynes	27/11/2021	A 14h30	<b>11/12/2021 Impérativement</b>	A 14h	Suite à intempéries
Sisteron FC	ASA 1 - Sisteron FC 1 n°23940420	04/12/2021	À 14h30	<b>11/12/2021</b>	À 14h	Accord des clubs.
EPM	ASA 2 – EPM1 n° 23940421	04/12/2021	À 14h30	<b>15/12/2021</b>	À 14h	Accord des clubs
District	EPM 2 – CA Digne 2 N°23934831	04/12/2021	À 14h30	<b>11/12/2021</b>	À 14h	Suite à intempéries

▪ **Critérium U11**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
US Veynes Serres	Plateau Jour de coupe entre US Veynes Serres et l'AFCV	11/12/2021	10h00	<b>11/12/2021</b>	14h00	Accord des 2 clubs

**Prochaine réunion plénière : mardi 14 décembre à 14h30.**

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Sophie Charruet

